

VOLET COMMUN DE SITE

*Une ambition partagée pour
l'Enseignement Supérieur et la Recherche
en Languedoc-Roussillon*

L'élaboration du contrat du site Languedoc-Roussillon a fait l'objet d'une concertation avec les acteurs du site suivants :

Université de Montpellier

Université Paul-Valéry Montpellier

Université de Nîmes

Université Perpignan Via-Domitia

Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier

Ecole des Mines d'Alès

Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Montpellier

Montpellier SupAgro

Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM)

Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS)

Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD)

Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA)

Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la MER (IFREMER)

Institut National de la Recherche Agronomique (INRA)

Institut National de Recherche en Informatique et en automatique (INRIA)

Institut de Recherche pour le Développement (IRD)

Institut de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture (IRSTEA)

Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM)

Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) de Montpellier

Sommaire

AVANT-PROPOS	5
1. RECHERCHE ET INNOVATION	5
1.1. UNE STRUCTURATION REPRESENTATIVE DES FORCES SCIENTIFIQUES DU SITE	6
1.2. LA ComUE : UN OUTIL AU SERVICE DE LA COMMUNICATION SCIENTIFIQUE	7
1.3. UNE POLITIQUE DOCTORALE CONCERTÉE À L'ÉCHELLE DU SITE	8
1.4. UNE STRATEGIE DE RECHERCHE TOURNÉE VERS L'INNOVATION	9
2. FORMATION ET VIE ETUDIANTE	11
2.1. UN PILOTAGE COLLÉGIAL DE LA FORMATION ET DE LA VIE ÉTUDIANTE	12
2.2. UNE DYNAMIQUE DE COORDINATION ET DE MUTUALISATION	12
2.3. UNE SYNERGIE EN APPUI À L'AIDE À LA RÉUSSITE	13
2.4. UNE OFFRE ET DES MODALITÉS CONCERTÉES EN FORMATION INITIALE ET CONTINUE	14
2.5. UNE PLATEFORME ACADÉMIQUE INNOVANTE COMMUNE	15
3. NUMERIQUE	16
3.1. UNE GOUVERNANCE FORTE ET COLLEGIALE DU NUMÉRIQUE	16
3.2. LANGUEDOC-ROUSSILLON UNIVERSITÉS ET SES PARTENAIRES SONT UN LABORATOIRE D'INNOVATION NUMÉRIQUE ET DE FÉDÉRATION DE PROJETS	16
3.3. LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE À L'ÈRE DU NUMERIQUE	18
4. ATTRACTIVITE ET RAYONNEMENT	18
4.1. UNE STRATÉGIE INTERNATIONALE COMMUNE	18
4.2. UNE ORGANISATION COLLECTIVE PLUS EFFICACE	19
4.3. UNE PLATEFORME D'ACCUEIL MULTISERVICES POUR TOUS LES ÉTUDIANTS ET CHERCHEURS INTERNATIONAUX	19
5. VIE SUR LE CAMPUS	20
5.1. LE PATRIMOINE IMMOBILIER : UN ENJEU MAJEUR	20
5.2. FAVORISER LE DIALOGUE SCIENCES / SOCIÉTÉS	20
5.3. UN MODELE INÉDIT DE COLLABORATION INTERUNIVERSITAIRE EN MATIÈRE DE DOCUMENTATION : LA BIU DE MONTPELLIER	21
ANNEXE 1 : JALONS POUR LE VOLET COMMUN	23
ANNEXE 2 (FINANCIERE) AU CONTRAT DE SITE LANGUEDOC ROUSSILLON UNIVERSITES (LRU) POUR LA PERIODE 2015-2019	25

Avant-propos

L'Enseignement Supérieur et la Recherche (ESR) constituent un atout majeur pour la Région Languedoc-Roussillon. Outre l'exceptionnel potentiel scientifique conforté par la présence de l'ensemble des organismes de recherche nationaux en région, le paysage universitaire marque profondément son territoire et souhaite participer activement au développement de notre société de la connaissance, ainsi qu'au renforcement de la compétitivité et à l'attractivité du territoire.

L'objet d'une politique de site est de mettre en synergie des compétences d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche en région, a priori différenciés et complémentaires, pour faire converger des stratégies vers des objectifs partagés et des impacts centrés sur des préoccupations communes, et améliorer la cohérence d'ensemble pour rendre ces stratégies plus efficaces, plus attractives et contribuer ainsi au dynamisme de la région. Il ne s'agit pas non plus de se replier sur les seules forces d'un territoire strictement délimité, mais de s'appuyer également sur les relations nationales et internationales tissées par les établissements, les organismes et leurs partenaires pour créer un espace ouvert sur le monde tout en valorisant les spécificités du territoire.

Ce contrat de site est adapté à un contexte économique, social et culturel en région. Outre l'attention particulière qu'il portera à garantir un maillage du territoire fort et cohérent, il favorisera la mise en place de projets fédérateurs ambitieux, orientés vers la recherche, la formation, l'international, le numérique et plus généralement en direction de toutes les formes d'interactions avec la société.

Inscrits dans une tradition de coopération inter établissements, et dans un contexte international en mutation, l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche en Languedoc-Roussillon, ont décidé de participer collectivement à la création de la communauté d'universités et établissements Languedoc-Roussillon Universités.

Dans un esprit de dialogue permanent, Languedoc-Roussillon Universités réunit, au sein d'un modèle original, ces établissements autonomes d'enseignement supérieur et de recherche et ces organismes de recherche, qui tout en conservant leur personnalité juridique, conviennent de coordonner leurs actions et de mutualiser certains moyens dans le cadre d'un projet partagé défini et mis en œuvre conjointement. Les membres et partenaires de cette Communauté d'Universités et Établissements ont élaboré ensemble, en lien avec les autres acteurs concernés, le présent projet stratégique du site Languedoc-Roussillon.

1. RECHERCHE ET INNOVATION

Le site bénéficie d'un environnement scientifique de très grande qualité. L'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche en région entend poursuivre une stratégie de mutualisation et d'interdisciplinarité qui a déjà conduit à de belles réussites parmi lesquelles les

nombreux Labex et Equipex remportés par des équipes du site. Une réflexion s’est ainsi engagée entre les différents acteurs afin de bâtir une stratégie apportant une plus-value en matière de recherche, de formation et d’innovation.

1.1. UNE STRUCTURATION REPRESENTATIVE DES FORCES SCIENTIFIQUES DU SITE

La politique de site a vocation à favoriser les échanges scientifiques et pédagogiques interdisciplinaires. Pour ce faire, elle s’appuie sur des pôles scientifiques organisés en champs disciplinaires proches et représentant les différentes communautés du site Languedoc-Roussillon. Ces pôles visent à accroître les échanges au-delà des structures institutionnelles. Il peut s’agir par exemple de jouer un rôle de catalyseur afin de favoriser des réponses communes aux appels à projets régionaux, nationaux ou internationaux, d’animer des actions conjointes, de favoriser les échanges scientifiques, de soutenir une politique de ressources documentaires communes, ou encore d’organiser des échanges entre science et société, etc.

➤ **Poursuivre la structuration des différentes communautés scientifiques.**

Certains pôles thématiques ont été, par exemple, mis en place au sein du PRES Sud de France : Chimie Balard, Biologie-Santé Rabelais. Ils ont joué un rôle moteur dans la définition de la stratégie commune pour ces disciplines, en matière de politique immobilière et scientifique. Parallèlement, une grande partie des communautés relevant des thématiques Agriculture, Alimentation, Biodiversité, Ecologie, s’était déjà rassemblée à travers Agropolis International ; à partir de cette structure se met en place le futur pôle de site Agro-Environnement-Biodiversité qui fédèrera l’ensemble des communautés. De nouveaux pôles sont en cours de constitution et de structuration (MIPS Pitot, LLCC Molière, TTS Riquet).

Ces pôles réuniront les communautés issues de plusieurs laboratoires ou équipes. Leurs contours sont en cohérence avec ceux des écoles doctorales. Ils auront à jouer un rôle d’animation, de communication et de coordination avec les établissements par la déclinaison locale des politiques nationales. Ils seront force de proposition pour élaborer les stratégies thématiques en matière de recherche et de formation. Ces pôles seront également amenés à proposer la mutualisation des plateaux techniques et des ressources documentaires et numériques sur des problématiques pluri et

Languedoc-Roussillon Universités
Projection des pôles thématiques structurés ou en cours de structuration

Pôle Agro-environnement-Biodiversité		
Agronomie Environnement	75 unités de recherche 2 700 cadres scientifiques 800 doctorants	Labex : Agro, Cembex Equipex : Géosud
Pôle Balard		
Chimie	4 instituts fédératifs 830 cadres scientifiques 400 doctorants	Labex : ChemiSyst Institut Carnot
Pôle Droit-Economie-Gestion-Sciences Politiques		
Droit Economie Gestion	14 unités de recherche 410 cadres scientifiques 600 doctorants	Labex : Entreprendre Idefi : MiroEuPm
Langues Littératures Cultures Civilisations	11 unités de recherche 560 cadres scientifiques 480 doctorants	Idefi : UM3D, MiroEuPm
Pôle Pitot		
Mathématiques Informatique Physique Systèmes, Structures	8 unités de recherche 800 cadres scientifiques 450 doctorants	Labex : Numev, Solstice Equipex : Extra, Socrate Idefi : MiroEuPm
Pôle Rabelais		
Biologie Santé	37 unités de recherche 1200 cadres scientifiques 410 doctorants	Labex : EpiGenMed
Pôle Riquet		
Temps Territoires Sociétés Développement	8 unités de recherche 440 cadres scientifiques 250 doctorants	Labex : ArchiMeDe Idefi : UM3D, MiroEUPm

interdisciplinaires. Ils favoriseront des réponses coordonnées aux différents appels à projets et aux activités de valorisation en lien avec les structures de valorisation existantes, en particulier la SATT AxLR et le CVT Sud. Les pôles joueront également un rôle, à l'échelle du site, de promotion des compétences de leur communauté et d'organisation d'événements collectifs.

Le site pourra aussi s'appuyer sur une Maison des Sciences de l'Homme (MSH) partagée par tous les acteurs au sein de la ComUE, chargée non seulement de dynamiser les recherches en SHS, mais également d'ouvrir de nouveaux champs aux frontières entre les SHS et les autres sciences.

L'objectif de la politique scientifique de site vise à mettre en synergie les compétences et les objectifs partagés autour des questions répondant aux grands enjeux sociétaux pour lesquels le Languedoc-Roussillon dispose d'avantages comparatifs (importance des communautés scientifiques, équipements particuliers, notoriété et visibilité internationale, dynamique de clusters, etc.). La structuration autour de ces grands enjeux permettra ainsi au site de se positionner au meilleur niveau dans un environnement compétitif à l'échelle nationale et internationale et de répondre aux préoccupations légitimes du territoire.

Pour ce faire, la politique de site se donne pour objectif de :

- **Développer des axes transversaux répondant aux grands enjeux sociétaux et en faire émerger de nouveaux** pour faire du site régional un acteur majeur dans le paysage scientifique international. Aujourd'hui, huit axes scientifiques transversaux ont été identifiés et guident nos initiatives :
 - Le territoire de la connaissance et de numérique
 - Les énergies renouvelables, fossiles et nucléaires
 - La sécurité alimentaire
 - La Santé, le bien-être, le vieillissement
 - L'Humain, les Humanismes et les humanités numériques
 - La mer, le littoral et leurs ressources
 - Les risques
 - L'eau en tant que ressources

1.2. LA ComUE : UN OUTIL AU SERVICE DE LA COMMUNICATION SCIENTIFIQUE

La structuration de la recherche à l'échelle du site est destinée à apporter aux chercheurs, aux enseignants-chercheurs aux personnels techniques et aux doctorants, des éléments susceptibles de rendre des services dont ils ne bénéficient pas aujourd'hui et d'améliorer les conditions de travail ; ainsi la ComUE *Languedoc-Roussillon Universités* a vocation à :

- **Aider à l'élaboration de projets et à la réponse aux appels à projets régionaux, nationaux et internationaux**, notamment les prochains programmes d'investissement d'avenir ; la ComUE doit mettre à disposition des chercheurs une aide logistique sur l'ingénierie de projet.
- **Favoriser l'accueil de chercheurs ou d'enseignants-chercheurs** : la ComUE devra soutenir l'accompagnement de chercheurs étrangers lors de leur venue sur le site à travers un accueil, un soutien logistique, des formations spécifiques et des services de gestion adaptés.

- **Soutenir une politique documentaire et d'achats commune** : tarifs de prestations ou d'équipements (négociations régionales de bases de donnée bibliographiques, logiciels, équipements informatiques ou analytiques, etc.). Réaliser un plan de conservation partagée des périodiques et un centre mutualisé de conservation à long terme des fonds documentaires à rotation lente.
- **Organiser différentes actions susceptibles de favoriser les échanges entre la science et la société** en pilotant par exemple des opérations de vulgarisation scientifique commune (Faites de la Sciences, etc.) ou en suscitant des interactions entre le monde scientifique et le monde éducatif (à travers notamment un dialogue facilité entre la ComUE et le Rectorat). Elle devra aussi apporter des aides techniques comme l'aide à la gestion des crédits régionaux et nationaux d'opérations de vulgarisation scientifique.

1.3. UNE POLITIQUE DOCTORALE CONCERTÉE À L'ÉCHELLE DU SITE

La politique doctorale à l'échelle du site résulte d'une étroite collaboration d'ores et déjà engagée au sein du collège doctoral rattaché à la ComUE Languedoc-Roussillon Universités. Avec près de 3 400 doctorants et plus de 700 thèses soutenues par an en Languedoc-Roussillon, le collège doctoral de Languedoc Roussillon Universités rassemble un potentiel scientifique qui le classe au 4ème ou 5ème rang du potentiel de doctorants en province. Lieu de concertation et de coopération notamment autour de la formation doctorale, le collège doctoral permet le dialogue entre les 12 écoles doctorales et les établissements pour en permettre un fonctionnement optimisé, et il a vocation à s'adresser, sans exclusive, à l'ensemble des établissements du site. Le collège doctoral est chargé de l'organisation d'actions communes entre les Ecoles Doctorales : il favorise la mutualisation des procédures, des actions à destination des doctorants, et renforce les formations transversales qui leur sont proposées. Il participe ainsi à leur accompagnement à l'insertion professionnelle. Une couverture unique de thèse est d'ores et déjà en place au sein de tous les établissements. Le logo du collège doctoral y figure, signe du travail effectué en commun. Une charte commune des thèses est en cours d'élaboration.

Pour soutenir plus avant une politique doctorale partagée, les établissements cosignataires de la politique de site entendent :

- **Poursuivre la politique engagée en faveur de l'insertion professionnelle des doctorants** en tissant des liens plus étroits avec les différents partenaires du monde socio-économique. Au-delà des rencontres annuelles entre les doctorants et le monde socio-économique qui existent déjà, l'organisation d'un séminaire d'une semaine pour, d'une part, sensibiliser les doctorants à l'entrepreneuriat, leur permettre de développer un réseau et valoriser leurs compétences (CVthèque), et pour d'autre part, sensibiliser les partenaires du monde socio-économique aux opportunités offertes par les dispositifs et les compétences de la recherche sera une action que le collège doctoral devra mettre en œuvre.
- **Créer un Club d'industriels investis dans le soutien aux doctorants et aux docteurs** (chefs d'entreprises ou responsables d'associations, docteurs ou employant des docteurs, anciens étudiants pour participer aux réflexions sur les formations et les parcours labellisés).
- **Maintenir et développer l'offre de formation doctorale en l'ouvrant à l'enseignement à distance** en ligne sur le modèle de l'expérimentation de l'ED 58 dont l'ensemble des

formations doctorales sont disponibles en EAD (forums animés par les enseignants-chercheurs, formations à la recherche par la recherche, etc.). Il s'agira aussi de développer des Ateliers Projets visant à favoriser des projets pluridisciplinaires.

- **Renforcer les actions en faveur de la mobilité internationale des doctorants** avec la mise en place de formations spécifiques de français pour doctorants étrangers, l'offre d'actions culturelles spécifiques pour mieux connaître le Languedoc-Roussillon, le développement des langues étrangères pour tous, et la mise en place des cotutelles spécifiques qui seraient également financées sur des thématiques prioritaires.
- **Catalyser l'élaboration de contrats doctoraux cofinancés par les différents acteurs de la recherche** (universités, organismes, collectivités) fléchés sur les thématiques elles aussi prioritaires.
- **Contribuer à la valorisation de l'image du doctorat auprès du grand public et du monde socio-économique** en soutenant les initiatives doctorantes dans diverses manifestations de diffusion scientifique : Nuit des docteurs, Faites de la science, Université du Tiers Temps, cérémonie de remise de diplômes, concours « Ma thèse en 180 secondes », etc.

1.4. UNE STRATEGIE DE RECHERCHE TOURNÉE VERS L'INNOVATION

Des grands enjeux sociétaux et des finalités pour la recherche et la formation

Il s'agit ici de poser quelques grands enjeux sociétaux, partageables par l'ensemble des établissements, offrant ainsi un cadre contextuel, des finalités partagées et des objectifs à atteindre et des enjeux pour lesquels la région LR dispose d'avantages comparatifs. On peut citer ici les enjeux suivants :

- **Gérer durablement les ressources et contribuer à la transition écologique et énergétique.** Cet enjeu, d'une portée générale, concerne tous types de ressources (terrestres, marines, minérales, vivantes, etc.). Il s'inscrit naturellement dans une optique généralisée de la durabilité, de l'écoconception, ou de la gestion parcimonieuse de l'environnement et de ses ressources. La transition énergétique, bien que plus large que la seule gestion durable (puisque'elle suppose le développement de nouveaux relais technologiques d'innovations), est cependant reliée à des questions de gestion ou d'optimisation des ressources. L'ensemble des questions portées par cet enjeu est par ailleurs une source potentielle importante d'innovations technologiques ou sociétales (du capteur au logiciel, de l'analyse du génome aux changements de normes et de comportements de consommation, etc.).
- **Assurer la santé et le bien-être des citoyens.** Tout concourt à donner à cet enjeu une priorité élevée : la démographie (française et mondiale), l'évolution de la « demande sociétale » en la matière, la situation économique globale et les risques de précarité sanitaire qu'elle implique, les équilibres et réponses à trouver en termes de coûts économiques de la santé (ou de la maladie), etc. Cet enjeu couvre aussi un large champ d'innovations potentielles, du diagnostic à la thérapie, de méthodes préventives nouvelles à des techniques curatives ciblées, des innovations techniques à la conception de nouveaux cadres de vie plus sains, etc.
- **Assurer la sécurité alimentaire face aux défis de la gestion durable des ressources naturelles, de la démographie et du changement climatique.** Ce sujet doit être pris en compte comme une question centrale et récurrente à traiter avec un fort degré de priorité.

L'enjeu de la sécurité alimentaire offre une large gamme d'angles d'analyse, de l'élaboration de systèmes de production agricole durable au développement rural et aux politiques agricoles publiques, de la maîtrise des ressources génétiques à une écoconception renouvelée des modes de transformation alimentaire, de la gestion maîtrisée de l'environnement à l'évolution des pratiques alimentaires, de la prise en compte croisée et multifactorielle de l'alimentation (qualité nutritionnelle, santé, coût environnemental de la production, etc.) à la réduction des sources de gaspillage, etc.

- **Développer une société du numérique, de l'information, et de la communication.** La place des sciences du numérique et de l'informatique est caractérisée aujourd'hui par sa position à toutes les étapes des chaînes de production et d'élaboration de connaissances et des outils qui les soutiennent: l'informatique et les sciences du numérique pilotent les machines et capteurs qui produisent des données, stockent et gèrent ces données, élaborent les logiciels qui les trient, les transportent et les transforment, et permettent in fine la diffusion des connaissances, des produits ou des applications. Plus généralement, cette place du numérique impacte déjà et impactera a priori massivement plusieurs évolutions futures et en parallèle, qu'il s'agisse de la formation et des modalités pédagogiques qui l'accompagnent, de la prise d'information et de la diffusion des connaissances, etc.

Deux finalités plus transversales sous-tendent l'ensemble de la démarche :

- **Contribuer au rayonnement extérieur de la région.** De façon également transversale, cette nécessité est commune à l'ensemble des finalités et enjeux proposés. La recherche et l'enseignement supérieur sont par ailleurs particulièrement bien placés sur ce terrain par l'habitude et l'historique des partenariats internationaux développés depuis des décennies. Le positionnement régional institutionnel, géographique et thématique amène par ailleurs le développement de partenariats spécifiques ou privilégiés notamment avec les pays Méditerranéens et tropicaux (les Suds), et qui sont par ailleurs également porteurs d'échanges avec l'Europe.
- **Contribuer au développement de la société et à la création de croissance.** Pour les établissements de recherche et d'enseignement, l'objectif à atteindre serait la combinaison de l'excellence scientifique avec la pertinence de finalités assumées. La prise en compte des impacts de la recherche peut ainsi être mise comme l'un des critères au centre du choix de questions à traiter, en conservant intégralement d'ailleurs à la recherche le droit (voire le devoir) de parcourir tous les détours théoriques, conceptuels, ou méthodologiques nécessaires au traitement des questions posées. Ces questions de valorisation et d'innovation concernent tous les secteurs disciplinaires et impactent une majorité des formations. Aussi une politique de site doit déployer sa stratégie d'innovation et de valorisation sur un large champ, en travaillant en particulier à :
 - Développer l'Entrepreneuriat, notamment chez les étudiants, à travers son Pôle Etudiants Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat (PEPITE) ;
 - Favoriser l'émergence de lieux de travail pérennes où se rencontrent chercheurs académiques et de l'industrie, sous forme de laboratoires communs (par exp. Lab-Com) avec ou sans murs ;

- Faciliter l'accès à ses plateformes technologiques pour les étudiants, les équipes de recherche et les entreprises, grâce à une structuration et une gouvernance rigoureuses de ces plateformes ;
- Chercher à rapprocher les pratiques des structures de valorisation et de gestion de la Propriété Intellectuelle de ses membres ;
- Amplifier l'action de la SATT AxLR et du CVT Sud, aujourd'hui chargés de la maturation, et qui demain pourraient être également en charge de la valorisation et de l'accompagnement de l'incubation.

Au total, l'adhésion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche à ces objectifs doit favoriser une cohérence avec plusieurs autres initiatives, qui s'appuieront sur les structures locales de développement économique, dans le domaine de l'innovation, en permettant un alignement des ambitions européennes, nationales, puis régionales en la matière. On notera plus particulièrement les forts niveaux d'interaction avec plusieurs initiatives et à titre d'exemples :

- **Avec le programme-cadre de recherche et d'innovation européen « Horizon 2020 »** et avec les réflexions prospectives menées par les organismes de recherche et les universités regroupés au sein des Alliances nationales.
- **Avec des ambitions du récent rapport de la commission Innovation 2030, présidée par Anne Lauvergeon en 2013** (notamment : le recyclage des métaux rares, la valorisation des richesses marines, les nouveaux produits alimentaires, la médecine individualisée, l'innovation au service de la longévité, la valorisation des données massives).
- **Avec « La nouvelle France industrielle, Innovation 2030 »** (notamment : Énergies renouvelables, Industries du bois et Recyclage et matériaux verts, Qualité de l'eau et gestion de la rareté, Chimie verte et biocarburants, Biotechnologies médicales, Dispositifs médicaux et nouveaux équipements de santé, Produits innovants pour une alimentation sûre et saine, Big data et Cloud computing, etc.).
- **Avec les axes thématiques issus de la réflexion et de la stratégie 3S en LR.** Ces thématiques identifiées par la 3S sont donc le cadre légitime et cohérent dans lequel se positionneront les priorités de recherche constitutives d'une politique de site (et pour les organismes nationaux, il s'agit en partie d'une déclinaison territoriale de politiques nationales). Sans entrer dans les détails, on pourrait facilement repositionner les enjeux sociétaux généraux (cf. plus haut) avec des thématiques identifiées par la 3S.

2. FORMATION ET VIE ÉTUDIANTE

Forts de l'expérience de dispositifs interuniversitaires déjà mis en place, la ComUE Languedoc-Roussillon Universités, ses partenaires et les autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche concernés souhaitent mettre au cœur de la politique de site un projet ambitieux et une véritable stratégie territoriale dans le domaine de la formation et de la vie étudiante (parallèlement, les membres de la COMUE Languedoc-Roussillon Universités déclineront ce projet et cette ambition dans leur volet spécifiques du contrat de site). L'offre de formation 2015-2019, diversifiée, innovante, visible et attractive favorisera la réussite et l'insertion professionnelle des diplômés sur l'ensemble du territoire.

2.1. UN PILOTAGE COLLÉGIAL DE LA FORMATION ET DE LA VIE ÉTUDIANTE

Une réelle dynamique de concertation et de coopération des établissements d'enseignement supérieur et de recherche s'est instaurée à l'échelle du site entre les vice-présidents « Formation » et leurs homologues de chaque établissement. Un comité de pilotage sera en charge de la mise en œuvre et du suivi de deux missions principales :

- **Assurer la coordination, le suivi et la valorisation de l'offre de formation académique.** Les compétences du comité de pilotage en charge de ces questions couvriront l'ensemble des modalités de formation (initiale, continue, numérique, à distance, en alternance) pour garantir la concertation autour des questions liées à la formation (coordination de l'offre, cartographie, calendriers, stratégie numérique, lien formation-recherche, politique des langues, politique documentaire, démarche qualité, etc.) en assurant les coordinations nécessaires.
- **Faire émerger des projets liés à la vie étudiante et à la vie de campus** à travers des points réguliers entre le comité de pilotage et les représentants étudiants pour construire des projets autour d'une identité étudiante commune. Les dispositifs existants seront développés, notamment concernant l'accueil des étudiants internationaux, l'accès à la culture et aux sports (des échanges sportifs et culturels entre les différents campus seront encouragés).
Les nombreuses actions culturelles (théâtre, musique, artistes en résidence, etc.) mises en œuvre par les différents établissements seront coordonnées, renforcées et mieux mises en avant.

Une réflexion collective est en cours pour améliorer les dispositifs de santé sur chacun des sites géographiques (construction d'un centre de santé à Perpignan et projet d'un service universitaire de santé à Montpellier).

Un partenariat fort avec le CROUS sera réalisé afin de renforcer les actions déjà entreprises dans le domaine de la vie étudiante et afin d'améliorer l'attractivité des campus dans le cadre d'une politique de site partagée. Dans le cadre de ce partenariat, un schéma directeur de la vie étudiante sera effectué.

2.2. UNE DYNAMIQUE DE COORDINATION ET DE MUTUALISATION

Inscrit dans une tradition de coopération inter-établissements, le travail collégial entre l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur se poursuit et s'intensifie autour d'axes structurants pour le site, en adéquation avec les réalités socio-économiques de la région. Les axes prioritaires sont au nombre de quatre:

- **Renforcer les actions mises en place par l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE) portée par la ComUE Languedoc-Roussillon Universités.** Fruit d'un travail collectif d'ampleur initié en décembre 2012, l'ESPE constitue un axe structurant de la politique de formation du site, dans le cadre de la mission d'intérêt national que représente la formation des futurs enseignants de l'Éducation Nationale. Dans le cadre du contrat 2015-2019, les actions mises en place par l'ESPE seront renforcées : formation à distance,

formation en pédagogie innovante, appui numérique, etc. A partir de septembre 2015, des Unités d'Enseignement de Préprofessionnalisation aux métiers de l'enseignement seront proposées dans l'ensemble des filières de licence.

- **Renforcer l'apprentissage et les formations en alternance avec la création d'un CFA régional** : la création d'un CFA unique dès 2015 est l'occasion de mutualiser, de renforcer et de donner de la lisibilité à la politique menée pour développer l'apprentissage dans l'enseignement supérieur. Cette création s'inscrit dans un contexte régional particulièrement favorable compte tenu de la stratégie politique du Conseil Régional Languedoc-Roussillon. On compte aujourd'hui environ 1150 apprentis dans l'enseignement supérieur public (hors BTS) ; la dynamique impulsée par la création d'un CFA régional, qui regroupera ces apprentis, permet d'envisager une perspective globale de croissance jusqu'à 1 800 apprentis. Ce CFA sera porté par Languedoc Roussillon Universités dès 2017, une fois la COMUE structurée budgétairement.
- **Valoriser les résultats des enquêtes sur l'insertion professionnelle à l'échelle du site** : dans le cadre des enquêtes d'insertion professionnelle (menées par les Observatoires de la Vie Etudiante et des actions interuniversitaires collaboratives déjà portées par l'OBSIDE ainsi que par des enquêtes coordonnées au niveau national comme par exemple les enquêtes d'insertion professionnelle des ingénieurs coordonnées par la Conférences des Grandes Ecoles), les actions de communication doivent être renforcées afin de mieux informer les publics lycéens, étudiants et professionnels sur l'insertion professionnelle et les métiers occupés par les diplômés de l'enseignement supérieur. On peut concrétiser cette action par la mise à disposition de fichiers métiers afin que les publics puissent identifier les débouchés professionnels des différentes formations.
- **Créer un Diplôme Universitaire sur l'Entrepreneuriat étudiant : dans le domaine de l'entrepreneuriat**, le PEE-LR a permis de fédérer les actions et de développer des projets ambitieux sur cette thématique. Au regard des projets proposés dans le cadre de PEPITE et des actions menées dans les différents établissements, un Diplôme Universitaire sur l'« Entrepreneuriat » est porté par la ComUE. Dans ce dispositif l'étudiant bénéficie du statut d'étudiant entrepreneur". De plus, des projets communs sont en voie de création (unité d'enseignement de spécialisation et de sensibilisation "Bioteam", MOOC sur l'innovation solidaire et sociale, création d'un espace co-working).

2.3. UNE SYNERGIE EN APPUI À L'AIDE À LA RÉUSSITE

Accompagner les étudiants et les guider dans leurs choix depuis le lycée jusqu'à leur insertion dans la vie active font partie intégrante des missions des établissements d'enseignement supérieur. C'est un axe majeur du travail commun mené par les établissements, comme en témoigne le portail académique de présentation de l'offre de formation en région (portail régional CALES LR créé dès 2008). Ce travail collaboratif répond à plusieurs objectifs :

- **Mobiliser la communauté académique pour répondre aux besoins des lycéens, y compris ceux des établissements relevant de l'enseignement agricole, dans le continuum enseignement secondaire - enseignement supérieur**. Une stratégie commune est en cours pour informer plus efficacement les jeunes et leurs familles et rendre plus lisible l'offre de formation afin de permettre aux lycéens de construire leur projet de poursuites d'études.

Elément incontournable de la circulation de l'information à destination des étudiants, le dialogue entre les acteurs de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur s'est installé de manière très positive en collaboration avec le Rectorat de Montpellier dans le cadre de la Commission académique post-baccalauréat. Cela se concrétise notamment par des journées d'information et d'échanges au sujet des formations du supérieur, de leur contenu et des évolutions pédagogiques. Parfait exemple de l'interpénétration entre lycée et université, le développement des classes préparatoires intégrées permet de mettre en place des dispositifs conjoints de passerelles et de réintégration. Ces actions favorisent une meilleure connaissance réciproque des enseignants du secondaire et des enseignants-chercheurs du supérieur et doivent également être recherchées au niveau des BTS à l'instar des classes préparatoires spécifiques mises en place afin de fournir aux étudiants en BTS le socle scientifique nécessaire à la poursuite de leurs études en Licence ou en école d'ingénieurs (SPE ATS).

- **Accompagner les étudiants dans leur cursus jusqu'à l'insertion professionnelle.** Mises en place dans chaque établissement pour favoriser la réussite des étudiants, les semaines de rentrée pédagogique sont l'occasion de présenter les Environnements Numériques de Travail, dispositif dont le développement est mutualisé à l'échelle des universités et qui pourra être étendu aux établissements le souhaitant. Il en va de même pour l'accompagnement au Projet Professionnel Personnalisé (PPP), mis en place dans chaque établissement dès la première année de licence. Ces dispositifs pourraient être complétés par l'élaboration commune d'un catalogue métiers, appuyé sur les statistiques fournies par les OVE, pour aider les étudiants à mieux identifier les métiers associés à leur formation et construire ainsi un projet mieux défini.
- **Remédier et aider à la réorientation.** Divers dispositifs de remédiation et d'aide à la réorientation sont mis en place par les établissements ; ils permettent une réorientation dès le second semestre. Ces dispositifs aux titres évocateurs (« rebond », « relais ») sont pilotés par les services d'information et d'orientation. Il est envisagé de créer une certification innovante de « Préparation aux études universitaires » commune à l'ensemble des établissements de Languedoc-Roussillon Universités et destinée aux étudiants en difficulté dans la construction de leur projet d'études. Ceux-ci auraient la possibilité de suivre : une unité d'enseignements de méthodologie du travail universitaire, le C2i et le PPP, une unité d'enseignement spécifique d'accompagnement au projet d'étude, une unité de langues vivantes et une unité d'ouverture à d'autres disciplines. Cette certification s'appuiera sur une plateforme numérique interactive afin de favoriser les échanges entre enseignants, professionnels de l'orientation et l'étudiant.

2.4. UNE OFFRE ET DES MODALITÉS CONCERTÉES EN FORMATION INITIALE ET CONTINUE

Le souci de l'insertion professionnelle préside à la stratégie de site en matière de coordination de l'offre de formation. Un travail très important a été conduit pour proposer, à l'échelle du site, une offre de formation académique clarifiée, et adaptée aux différents publics auxquels elle s'adresse, en cohérence avec les besoins du monde socio-économique. Les priorités sont les suivantes :

- **Pérenniser le maillage territorial**, permettant d’offrir, sur tous les sites, des formations d’enseignement supérieur de qualité, en lien avec les activités de recherches et les bassins économiques locaux.
- **Proposer une offre régionale cohérente et harmonisée**. A cette fin, une cartographie de l’offre a été réalisée qui recense l’ensemble des diplômes nationaux portés par les universités et les autres établissements d’enseignement supérieur. Celle-ci fait ressortir le large éventail des formations existant sur le site Languedoc-Roussillon ainsi que leur complémentarité.
- **Valoriser les dispositifs de formation tout au long de la vie**. La formation tout au long de la vie constitue un levier majeur de développement de compétences des individus. Elle est le lieu de coopération au sein du site comme en témoigne le dispositif de coopération mis en place pour favoriser la communication et le développement de nouvelles actions entre les services « formation continue » des universités de Montpellier (ContinuUM mis en place par le PRES en 2013). Celui-ci sera élargi à d’autres établissements du site. Il mettra aussi en avant les préparations aux Diplômes d’Accès aux Etudes Universitaires (DAEU A et B), et au certificat de capacité en droit, mises en place dans les différents établissements du site.
- **Promouvoir une politique académique des langues**. Une restructuration du dispositif de Certification en Langues pour l’Enseignement Supérieur (CLES) est en cours avec la demande de création d’un pôle CLES à Paul-Valéry Montpellier 3. Les Universités de Nîmes et de Perpignan deviendront centres certificateurs, ce qui permettra de renforcer le développement de la certification auprès des établissements partenaires au sein de la ComUE et de dynamiser la politique de langues au niveau régional. La mutualisation de la certification en langues permet de donner accès à une large offre de formation en langues vivantes. Signalons que, dans le cadre de la réflexion nationale menée sur les disciplines rares, un soutien aux langues rares (catalan, occitan, langues anciennes...) devra être développé.
- **Développer le numérique en appui à la formation**. En partenariat entre le comité de pilotage “Formation” et le comité “Numérique”, une réflexion est initiée sur l’articulation entre numérique et pédagogie (développement de la production de ressources, réponses communes à des appels d’offre, recherche en pédagogies innovantes, formation initiale et continue des enseignants-chercheurs, etc.).

2.5. UNE PLATEFORME ACADÉMIQUE INNOVANTE COMMUNE

Depuis 2008, les universités de la région Languedoc-Roussillon se sont distinguées en proposant un affichage commun de leur offre de formation (CALES LR). Ce dispositif va s’enrichir, s’ouvrir aux autres établissements membres et se dynamiser pour créer une plateforme académique innovante commune de présentation des établissements et de leur offre en priorisant les éléments suivants :

- Journées portes ouvertes virtuelles, capsules vidéos avec extraits de cours et présentation des cursus, tutoriels d’aide à l’orientation (serious games, MOOC), forum d’échanges entre les enseignants et les étudiants, présentation des campus en 3D.

- Présentation des formations ouvertes à l'apprentissage, formation continue, affichage des métiers occupés par les anciens diplômés des différentes formations et taux d'insertion professionnelle, etc.
- Affichage de l'offre de formation par des « entrées transversales » innovantes sur des thématiques porteuses au niveau de la recherche et de la formation sur le site : développement durable, eau, énergies, environnement, santé, chimie, tourisme, transports, valorisation du territoire (viticulture, littoral).

La réflexion en cours avec le Rectorat dans le cadre du groupe de travail Innovation et impulsion (GT2I) et la collaboration avec le comité numérique permettront de mener à bien ce projet si les moyens humains et financiers afférents sont obtenus.

3. NUMÉRIQUE

Véritable levier pour la réussite des étudiants et la diffusion des savoirs, le Numérique, à l'échelle d'un site, est un moyen d'action qui permet à la fois de garantir la cohérence territoriale, de mutualiser les moyens et les ressources et également d'accompagner les transformations, notamment avec l'émergence de projets innovants. En Languedoc-Roussillon, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche s'inscrivent dans une longue tradition de collaboration et de mutualisation dans le domaine.

3.1. UNE GOUVERNANCE FORTE ET COLLEGIALE DU NUMÉRIQUE

D'abord dans le cadre de l'Université Ouverte de Montpellier et du Languedoc-Roussillon et du Pôle Universitaire Européen, la coopération des établissements d'enseignement supérieur et de recherche s'est poursuivie au sein du PRES Sud de France. Aujourd'hui, la constitution d'une politique de site et la création de la ComUE Languedoc-Roussillon Universités représente une opportunité pour poursuivre la réflexion collective, le dialogue et le partage des bonnes pratiques à travers une organisation efficace. Il s'agit en conséquence de :

- **Poursuivre la mutualisation des bonnes pratiques.** Le partage des expériences, savoir-faire et bonnes pratiques est essentiel dans un domaine en perpétuelle transformation. Une politique de site donnera lieu à l'élaboration commune d'un guide des usages du numérique destiné à l'ensemble des acteurs et usagers de l'enseignement supérieur et de la recherche en région.
- **Organiser une gouvernance collégiale du numérique à l'échelle d'un site.** Un comité « numérique » sera constitué et composé par les référents numériques désignés de chaque établissement et organisé de manière à travailler de manière collaborative pour « partager, décider, produire ». Comme le prévoit la loi du 22 juillet 2013, un vice-président chargé des questions et ressources numériques animera ce comité.

3.2. LANGUEDOC-ROUSSILLON UNIVERSITÉS ET SES PARTENAIRES SONT UN LABORATOIRE D'INNOVATION NUMÉRIQUE ET DE FÉDÉRATION DE PROJETS

Cette politique active inter-établissements a permis de faire émerger de nombreux projets fédérateurs, concrétisés par la mutualisation d'outils et de dispositifs exemplaires. Citons pour exemple le portail commun de présentation de l'offre de formation (CALES-LR) et de l'Environnement Numérique de Travail (ENT) entre les universités - qui pourront être étendus aux autres établissements - ou la Carte Multi-Services (pilotée par le CROUS). La constitution de la ComUE Languedoc-Roussillon Universités et son implication dans une politique de site vont permettre de poursuivre et de renforcer cette dynamique en se fixant les objectifs suivants :

- **Favoriser l'émergence de projets innovants.** Il est envisagé de baser la stratégie numérique du site sur un modèle d'organisation de type « appels d'offres » dont les thématiques et les périmètres seront à définir par le comité numérique.
- **Renforcer la politique de mutualisation des dispositifs numériques** devra constituer un axe fort de développement du site. Les actions déjà mises en place devront être renforcées, l'objectif étant de favoriser la visibilité et le dynamisme de l'enseignement supérieur en région.
De nouvelles perspectives de mutualisation des dispositifs numériques pourront également voir le jour comme par exemple autour de nouveaux services offerts dans le cadre de la Carte Multi-Services pour améliorer les conditions de vie étudiante ou autour du magazine webtv « Campus Mag LR » le magazine TV de l'enseignement supérieur et de la recherche en Languedoc-Roussillon. Celui-ci est un bel exemple de mutualisation de moyens dans le cadre de l'audiovisuel pour mettre en valeur les différentes actions du site et qui a vocation à intégrer les étudiants dans son développement.
- **Favoriser l'accès au patrimoine numérique et valoriser les ressources existantes**, notamment dans le cadre des UNT, en garantissant un accès unique aux plateformes e-learning via les ENT qui reposent sur le même socle technologique. La mutualisation autour des normes de production, le partage des expériences et les choix d'outils communs permettront d'améliorer l'accès au patrimoine numérique des établissements et de leurs bibliothèques universitaires (voir 3.3).
- **Soutenir la production de ressources dans le cadre d'appels d'offres.** Dans le domaine, la situation entre les établissements est aujourd'hui hétérogène. Aussi, une réflexion est-elle amorcée pour construire une politique commune incitative pour soutenir la production de ressources à travers un référentiel partagé.
- **Faciliter et coordonner les demandes en matière de formation et d'accompagnement des enseignants-chercheurs et des personnels d'appui.** Le comité numérique sera force de propositions auprès des opérateurs pour faciliter et coordonner les demandes.
- **Poursuivre et renforcer les mutualisations existantes en matière d'infrastructure.** Cela passe par le partenariat étroit existant avec la Région Languedoc-Roussillon notamment à travers le réseau R3LR Réseau Régional de la Recherche en Languedoc-Roussillon.
- **Envisager une mutualisation de nouvelles infrastructures, d'équipements et de services communs** à l'instar du projet actuel de mutualisation des Data centers sur Montpellier (projet H2M) mais aussi de la réflexion autour d'une politique de mutualisation d'offres de services des équipements pour la production de ressources (studios numériques) pour répondre à l'ensemble des besoins. Pour la recherche, un autre axe de développement possible pourra se faire autour d'un partage d'un centre de calcul (Meso@LR).

- **Prendre en compte le bâti et favoriser les échanges sur les évolutions numériques des espaces** d'enseignement de recherche et de documentation, à l'instar de la transformation progressive des SCD vers des modèles de Learning Center.

3.3. LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE À L'ÈRE DU NUMERIQUE

La question des ressources est au cœur du modèle de politique documentaire interuniversitaire qui s'est construit en Languedoc-Roussillon. Leur mutualisation à l'échelle du site permettra à la fois d'organiser la mise à disposition des ressources utilisées actuellement par les enseignants-chercheurs et chercheurs affiliés à des équipes mixtes et d'assurer leur pérennité. Dans le domaine de la formation, un socle commun sera également assuré pour garantir à chaque étudiant un accès identique aux ressources sur l'ensemble du territoire. L'innovation numérique est l'élément moteur de cette politique de coopération et la soutenir va permettre avant tout d'améliorer les services rendus aux différents publics.

- **Mutualiser une partie des ressources électroniques** : grâce à la coopération entre les établissements, une gestion mutualisée de certaines des ressources électroniques à ces établissements permettrait une égalité d'accès aux étudiants et aux chercheurs sur l'ensemble du territoire. Le périmètre de cette mutualisation sera un objectif de négociation de l'instance collégiale de site et de rationalisation des moyens.
- **Automatiser les opérations de mouvement des collections papier**. L'évolution des technologies, mais aussi l'évolution des métiers de bibliothèque et les contraintes pesant sur les moyens humains poussent à envisager l'automatisation des opérations de prêts/retour des documents papier.
- **Harmoniser et mettre à jour le signalement des ressources sur l'ensemble du site** afin de travailler sur une solution unique permettant d'améliorer considérablement les possibilités de gestion et d'accès à la documentation, de mieux signaler les ressources numériques et de profiter d'avancées techniques à coûts maîtrisés.
- **Faciliter le référencement et l'accès à la production scientifique**.

4. ATTRACTIVITÉ ET RAYONNEMENT

4.1. UNE STRATÉGIE INTERNATIONALE COMMUNE

Une réflexion s'est aujourd'hui engagée pour développer cette action commune tant sur le plan de la mobilité que du développement de coopérations mutualisées en se donnant pour objectifs de favoriser l'attractivité du site. Il s'agit pour cela de :

- **Conduire des actions volontaristes en matière de collaborations scientifiques pour renforcer les échanges et l'attractivité du site** : bourses pour doctorants et post-doctorants étrangers ainsi que pour des « visiting professors » de renom, financement de chaires d'excellence à caractère international, montage de formations avec double diplôme, proposition de formations en langue anglaise, mise en place de laboratoires communs, etc. ;
- **Poursuivre l'action commune en matière de mobilité entrante et sortante des étudiants et des personnels** en renforçant les pratiques de mutualisation pour en faciliter la gestion ;

- **Renforcer les domaines de coopération mutualisée.** Il s'agira de développer des politiques communes, soutenues par les collectivités territoriales, en lien avec les pays dans lesquels des accords avec plusieurs établissements de l'ESR existent déjà ;
- **Mettre en place d'une Cellule Europe mutualisée (en s'appuyant sur les différents services présents dans les établissements) afin de renforcer les capacités et les performances du site régional :** information et veille sur les programmes européens, recherche de financements, aide au montage de projets, etc. ;
- **Favoriser la visibilité de l'action internationale en région :** la plateforme académique innovante commune de présentation de l'offre de formation doit intégrer un site internet dédié présentant l'offre de formation et la cartographie de l'ensemble des accords de coopérations internationales à l'échelle du site ;
- **Mettre en place un grand évènement international récurrent (tous les 2 ou 3 ans) de type « World class forum » ;**
- **S'appuyer sur les compétences et l'expertise de l'Institut des Etudes de Français pour Etrangers (IEFE)** pour organiser des sessions FLE (français langue étrangère) pour l'ensemble des établissements qui accueillent des étudiants internationaux ;
- **Mettre en place des masters internationaux ;**
- **Faciliter les liens avec les entreprises et développer l'appui à l'incubation de projets internationaux.**

4.2. UNE ORGANISATION COLLECTIVE PLUS EFFICACE

Ces actions seront facilitées par la mise en place **d'un réseau d'antennes ou de plateformes du site LR** au sein de plusieurs institutions partenaires à l'étranger (qui seront précisées au cours du contrat) et des réseaux associés, dans les domaines de la recherche, de la formation et de l'innovation. Elles devront également pouvoir s'appuyer sur des structures existantes comme les Maisons du Languedoc Roussillon pour disposer d'outils de promotion de son offre dans des pays cibles.

Il s'agira aussi de **valoriser les dispositifs déjà en place à l'étranger depuis de longues années par les établissements du site spécialisés dans l'action à l'international (Cirad, IRD)**. Ces établissements, à travers ces dispositifs de coopération pérennes (dans plus de 50 pays) et les réseaux développés, constitueront des portails et des ponts vers l'international pour le site régional.

Parallèlement, **un réseau collectif des relations internationales** sera mise en place sur le site régional afin de faire travailler ensemble les compétences des établissements dans ce domaine en favorisant l'échange d'informations et de bonnes pratiques.

4.3. UNE PLATEFORME D'ACCUEIL MULTISERVICES POUR TOUS LES ÉTUDIANTS ET CHERCHEURS INTERNATIONAUX

Il conviendra aussi de s'appuyer sur les outils existant d'accueil des étudiants, et pour cela :

- **Amplifier la stratégie d'accueil des étudiants et chercheurs internationaux** visant à leur garantir les meilleures conditions pour leur réussite sur le site régional.

- **Développer et pérenniser les différents dispositifs mutualisés et mis en place pour une intégration réussie des étudiants et chercheurs internationaux** sur leur lieu d'études et dans la ville :
 - « Guichet unique titre de séjour » avec une délocalisation totale de la Préfecture de l'Hérault,
 - « Parrainage International à Montpellier, Nîmes, Perpignan » : un accueil personnalisé pour les étudiants en mobilité individuelle ou en programme d'échanges,
 - « PHARE » dispositif du CROUS pour l'aide à la recherche d'un logement,
 - « Projets culturels et pédagogiques » avec les partenaires locaux permettant aux doctorants de Montpellier et Perpignan de découvrir la littérature et la culture françaises au travers d'évènements artistiques.

5. VIE SUR LE CAMPUS

5.1. LE PATRIMOINE IMMOBILIER : UN ENJEU MAJEUR

Cadre de vie, élément déterminant des conditions de travail et d'études offertes aux étudiants et aux personnels, le patrimoine immobilier conditionne fortement l'image de l'enseignement supérieur en région. Offrir des campus attractifs, fonctionnels et responsables est la priorité principale du site dans le cadre d'un maillage territorial raisonné qui permettra au site Languedoc-Roussillon de soutenir la compétitivité et l'attractivité des territoires. Pour soutenir cet objectif, il est nécessaire de :

- **Disposer d'une stratégie commune à l'échelle du site et poursuivre le pilotage et la gestion opérationnelle du programme immobilier dans le cadre de l'Opération Campus.** Il est essentiel de définir les axes prioritaires et de disposer d'une stratégie commune à l'échelle du site régional à travers des projets fédérateurs. Plan exceptionnel en faveur de l'immobilier universitaire, l'Opération Campus vise à faire émerger des campus d'excellence qui seront la vitrine de la France et renforceront l'attractivité et le rayonnement de l'université française en répondant à l'urgence de la situation immobilière universitaire.
- **Elargir le périmètre d'intervention de l'équipe opérationnelle de l'opération campus** au pilotage et à la conduite d'opérations immobilières et/ou d'aménagement et la réalisation d'études dans ces domaines.

5.2. FAVORISER LE DIALOGUE SCIENCES / SOCIÉTÉS

- Mettre en place **des actions collectives et des opérations de vulgarisation communes** : faites de la science, fête de la biodiversité, conférences, café des sciences, etc.
- **Organiser des opérations régulières et pérennes avec le monde éducatif** (projets de classe, visites de labos, etc.) **et avec les grands médias.**
- Prévoir le plus souvent possible, lors de toutes les manifestations scientifiques, des évènements grand public.

- Rapprocher les moyens existant dans les différents établissements pour aller vers **une cellule commune qui regrouperait les compétences** en matière de médiation scientifique et d'organisation d'évènements à destination du grand public.

5.3. UN MODELE INÉDIT DE COLLABORATION INTERUNIVERSITAIRE EN MATIÈRE DE DOCUMENTATION : LA BIU DE MONTPELLIER

La Bibliothèque Interuniversitaire de Montpellier est un modèle de coopération interuniversitaire qui représente un indéniable atout pour la communauté universitaire en terme de partage et de mutualisation des ressources : l'importance du réseau offre un volume de collections qui fait de la BIU la plus grande hors région parisienne avec plus d'un million de volumes (chiffres ESGBU, cf. STRATER 2012), mais aussi pour les collections électroniques ; aucune autre ne propose autant de services et à une communauté aussi large. C'est une véritable opportunité en termes d'économies financières. Un dialogue constructif est engagé de longue date entre la BIU de Montpellier et les SCD des universités de Nîmes et Perpignan ; la constitution de la ComUE Languedoc-Roussillon Universités crée les conditions pour transférer des compétences et poursuivre la coopération territoriale :

- Transférer la gestion de la bibliothèque interuniversitaire de Montpellier. Si la Bibliothèque interuniversitaire (BIU) de Montpellier est aujourd'hui administrativement rattachée à l'université Paul-Valéry, elle dessert les deux universités du site et l'ENSCM dans le cadre d'un service inter-établissement de coopération documentaire (SICD) de gestion, qui regroupe les services communs de documentation (SCD) et les services centraux. Son transfert administratif à la ComUE Languedoc-Roussillon Universités permettra d'asseoir plus encore sa nature inter universitaire.
- Organiser la coopération entre l'ensemble des bibliothèques des établissements membres de la ComUE facilitera le travail collaboratif engagé de longue date entre la BIU de Montpellier et les SCD des Universités de Nîmes et Perpignan. Il est ici proposé d'organiser une instance collégiale de site pour en animer la stratégie documentaire et faire force de propositions dans le cadre de projets communs.

*

* *

L'Etat partage les orientations définies par le présent contrat de site et apporte son soutien à leur mise en œuvre.

Ce contrat de site s'accompagne de jalons et d'indicateurs sur lesquels s'appuiera l'évaluation. Celle-ci portera également sur les indicateurs de performance définis conjointement pour chaque établissement.

Annexe 1 : jalons pour le volet commun

Les jalons du présent volet commun sont organisés autour de 4 orientations stratégiques majeures.

Actions stratégiques	Observation de la réalisation des actions				
	2015	2016	2017	2018	2019
I- Une structuration des communautés scientifiques autour de pôles thématiques et d'axes transversaux en cohérence avec l'organisation des Ecoles Doctorales					
I-1 Réalité et fonctionnement de l'ensemble des pôles thématiques					
I-2 Mise en œuvre de la signature commune au niveau du site, nonobstant les signatures spécifiques de chaque établissement					
I-3 Augmentation des candidatures aux appels à proposition européens					
I-4 Point sur les Ecoles Doctorales					
II- La mise en place d'une offre de formation concertée, cohérente et ambitieuse, et de son environnement, à l'échelle du site, en vue de renforcer l'attractivité de ce dernier et l'insertion professionnelle des étudiants					
II-1 La définition d'un schéma directeur de la vie étudiante					
II-2 Evaluation des actions mises en œuvre en matière de vie étudiante					
II-3 Mise en place d'un centre de santé					
II-4 Impact du CFA régional pour la ComUE ¹					
II-5 Point sur la structuration de l'offre de formation					
II-6 Création d'un pôle CLES de site et déploiement de nouveaux centres certificateurs					
II-7 Evaluation de la recherche en éducation et de son impact sur la formation des maîtres					
II-8 Développement de la plateforme académique innovante commune de présentation des établissements et de leur offre de formation					
II-9 Elaboration d'une stratégie immobilière commune à l'échelle du site académique ²					
III- L'élaboration d'une stratégie internationale commune					
III-1 Mise en place d'un label « master international » par la ComUE					
III-2 Premier bilan de la mise en place d'une plateforme d'accueil pour tous les étudiants et chercheurs internationaux ³					
IV- Autres aspects de la politique de site					
IV-1 Retour d'expérience sur la mise en place d'un pôle entrepreneuriat étudiants (PEPITE-LR)					
IV-2 Rendez-vous sur les indicateurs à retenir pour le site ⁴					

¹ Par exemple, impact sur le volume d'activité (détenu ou/et vraisemblable à terme) des universités et écoles du site en matière d'apprentissage.

² Cf. partie 5.1 du volet commun.

³ Cf. partie 4.3 du volet commun.

⁴ Jalon commun à tous les contrats de la vague E. Il s'agit de faire le point avec chaque site sur les indicateurs pertinents à retenir à l'avenir.

Annexe 2 (financière) au contrat de site Languedoc Roussillon Universités (LRU) pour la période 2015-2019

Les moyens mis à disposition pour l'accompagnement du contrat de site LRU en application de l'article L 718-5 du code de l'éducation se décomposent de la façon suivante :

Le site LRU se verra attribuer au titre du présent contrat, des moyens en emplois (cf. tableau 1) sous réserve des crédits inscrits en loi de finances pour 2015 et 2016. Les emplois créés en 2015 et 2016 sont conditionnés au respect des engagements de l'établissement tels que mentionnés dans le contrat.

Tableau 1 : MOYENS EN EMPLOIS				
Site	2015 (*)	2016 (**)	2017 (***)	2015 à 2017
	Emplois créés	Emplois créés	Emplois créés	Emplois cumulés
LRU	10			

(*) : 10 emplois créés en tiers d'année : montant de la masse salariale en tiers d'année au budget 2015 : un emploi = 31 176 €.

(**) : 10 emplois en année pleine : au budget 2015 : un emploi = 59 730 € ;

? nouveaux emplois créés en tiers d'année.

(***) : ? emplois en année pleine ; ? nouveaux emplois créés en tiers d'année.

En outre,

- Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche disposant d'un volet spécifique dans le contrat de site LRU recevront chaque année, conformément à l'article L 712-9 du code de l'éducation, une dotation en crédits qui comprend le montant global de la dotation de l'Etat en distinguant les montants affectés à la masse salariale, les autres crédits de fonctionnement et les crédits d'investissement (cf. tableau 2)(****).
- Les montants affectés à la masse salariale au sein de la dotation annuelle de l'Etat sont limitatifs et assortis du plafond des emplois que l'établissement est autorisé à rémunérer.
- L'établissement s'est fixé des objectifs, en matière d'endorecrutement des professeurs et des maîtres de conférences, conformément à l'article L 952-1-1 du code de l'éducation : cf. Indicateur N° IC-11 (de chaque volet spécifique).
- L'établissement s'engage à mettre en place, pendant la durée du contrat, une comptabilité analytique conformément aux articles 59 et 209 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

(**) Pour l'année 2015, les dotations prévisionnelles consolidées des établissements publics du site financés par les programmes 150 « formations supérieures et recherche universitaire » et 231 sont les suivantes :**

Tableau 2 : Moyens prévisionnels consolidés pour les établissements publics du P150 et P231	
Site LRU (5 établissements)	Année 2015
Masse salariale	407 293 866 €
Fonctionnement	42 772 498 €
Dotation prévisionnelle	450 066 364 €

